ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

Pour plus d'informations,
communiquez avec Elections BC

Sans frais : 1-800-661-8683
ATS : 1-888-456-5448

Adresse postale :
C.P. 9275 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9J6

Téléphone : 250-387-5305
Télécopieur : 250-387-3578
Télécopieur sans frais :
1-866-466-0665

Courriel :
electionsbc@elections.bc.ca
Site Web : www.elections.bc.ca

827b (12/12)
Register to vote [French]

Inscrivez-vous pour voter

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

Inscrivez-vous pour voter

Qui peut s'inscrire pour voter?

Vous pouvez vous inscrire pour voter si :

- vous êtes un citoyen canadien;
- vous avez 18 ans ou plus;
- vous vivez en Colombie-Britannique depuis les six derniers mois, et
- vous n'êtes pas inhabile à voter.

Pourquoi devrais-je m'inscrire?

Vous devez être inscrit sur la liste électorale provinciale :

- pour voter lors d'une élection, d'un référendum ou d'une élection partielle provinciaux;
- pour signer une pétition en révocation ou introductive;
- pour solliciter des signatures pour une pétition en révocation ou introductive.

Comment puis-je m'inscrire?

C'est facile. Vous pouvez soit :

- vous inscrire en ligne à **www.elections.bc.ca/ovr**;
- appeler Elections BC au numéro sans frais **1-800-661-8683**;
- vous inscrire à un Service BC Centre ou à Elections BC à Victoria;
- envoyer un formulaire de demande d'inscription à Elections BC par courrier, courriel ou télécopieur. Les formulaires sont accessibles en ligne à www.elections.bc.ca et à n'importe quel Service BC Centre.

Je suis inscrit, mais j'ai déménagé.

- Vous pouvez soit mettre à jour votre inscription en ligne;
- soit appeler Elections BC sans frais.

Le saviez-vous?

- Elections BC, Élections Canada et de nombreuses municipalités collaborent étroitement pour maintenir la liste provinciale des électeurs à jour.
- Les élections fédérales sont administrées par Élections Canada.
- Les élections municipales sont régies par les administrations locales.

Vous avez des questions?

- Appelez Elections BC au numéro sans frais 1-800-661-8683 / ATS : 1-888-456-5448.
- Envoyez un courriel à electionsbc@elections.bc.ca.
- Visitez www.elections.bc.ca.

Maintenez toujours vos renseignements relatifs à votre inscription sur la liste électorale à jour.

[French]

DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE MISE À JOUR D'UN ÉLECTEUR DE LA PROVINCE

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire seront utilisés pour inscrire l'électeur ou mettre à jour ses renseignements d'électeur conformément à la *Election Act* et à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. Toute utilisation non autorisée de ces renseignements constitue une violation de l'article 275 de la *Election Act* et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 $ ou d'un emprisonnement maximal de deux ans, ou les deux.

En présentant ce formulaire, vous confirmez que vous répondez aux exigences suivantes :

- vous êtes un citoyen canadien;
- vous avez résidé en Colombie-Britannique depuis au moins les six derniers mois;
- vous avez 18 ans ou plus, ou, si une élection est en cours dans votre circonscription électorale, vous aurez 18 ans révolus le jour du scrutin au plus tard;
- vous n'êtes pas inhabile à voter.

Cette demande n'est valable que pour vous-même. Elle ne peut s'appliquer à quelqu'un d'autre.

ATTENTION : Faire une fausse déclaration constitue une infraction à la *Election Act*.

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

APPLICATION TO REGISTER OR UPDATE A PROVINCIAL VOTER REGISTRATION

200A
(16/06)

Personal information collected on this form will be used to register voters or to update voter information as authorized under the *Election Act* and the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. Any unauthorized use of this information is a violation of Section 275 of the *Election Act* and is punishable by a fine of up to $20,000, or imprisonment for up to two years, or both.

By submitting this form, you are confirming that you meet the following requirements:

- You are a Canadian citizen
- You have been a resident of B.C. for the past six months
- You are 18 years of age or older or, if an election is currently in progress in your electoral district, you will be turning 18 years of age on or before General Voting Day
- You are not disqualified from voting

You may only apply for yourself - you may not apply for someone else

WARNING: It is an offence to make a false statement under the *Election Act*.

PLEASE PRINT IN BLOCK LETTERS — **VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE**

OFFICE USE ONLY — À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

INSCRIPTION DE L'ÉLECTEUR (Les champs marqués d'un ★ sont obligatoires)

VOTER INFORMATION (Fields marked ★ are mandatory)

LAST NAME ★ (NOM ★)	FIRST NAME ★ (PRÉNOM ★)	MIDDLE NAME(S) ★ (SECOND(S) PRÉNOM(S) ★)	BIRTHDATE (YYYY/MM/DD) ★ (DATE DE NAISSANCE ★ (AAAA/MM/JJ))

GENDER (SEXE)	BC DRIVER'S LICENCE (NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE DE LA C.-B.)	BCID (CARTE D'IDENTITÉ DE LA C.-B.)	LAST 6 DIGITS OF PHN (6 DERNIERS CHIFFRES DE VOTRE NUMÉRO D'ASSURANCE-MALADIE)	LAST 6 DIGITS OF SIN (6 DERNIERS CHIFFRES DE VOTRE NAS)	TELEPHONE NUMBER (NUMÉRO DE TÉLÉPHONE)

ADRESSE DOMICILIAIRE ★ Votre courrier est-il livré à cette adresse ☐ OUI ☐ NON

HOME ADDRESS ★ Is your mail delivered to this address? ☐ YES ☐ NO

APT NUMBER (NUMÉRO DE L'APP.)	BUILDING NUMBER (NUMÉRO DE L'ÉDIFICE)	STREET NAME (NOM DE LA RUE)	CITY/TOWN (VILLE)	POSTAL CODE (CODE POSTAL)

ADRESSE POSTALE ★ (Si votre courrier n'est **pas** livré à votre adresse domiciliaire)

MAILING ADDRESS ★ (If your mail is **not** delivered to your home address)

CITY/TOWN (VILLE)	POSTAL CODE (CODE POSTAL)

SI VOUS MODIFIEZ VOS RENSEIGNEMENTS D'ÉLECTEUR (Veuillez remplir tous les champs ci-dessus)

IF YOU ARE CHANGING YOUR VOTER RECORD (Please complete all fields above)

NOM PRÉCÉDENT (Si vous modifiez votre nom dans vos renseignements d'électeur)

PREVIOUS NAME (If you are changing your name on your voter record)

LAST NAME (NOM)	FIRST NAME (PRÉNOM)	MIDDLE NAME(S) (SECOND(S) PRÉNOM(S))

ADRESSE DOMICILIAIRE PRÉCÉDENTE (Si vous avez déménagé de l'adresse indiquée dans vos renseignements d'électeur)

PREVIOUS HOME ADDRESS (If you have moved from the address on your voter record)

APT NUMBER (NUMÉRO DE L'APP.)	BUILDING NUMBER (NUMÉRO DE L'ÉDIFICE)	STREET NAME (NOM DE LA RUE)	CITY/TOWN (VILLE)	POSTAL CODE (CODE POSTAL)

Please submit your registration application to Elections BC:
Mailing Address: PO Box 9275 Stn Prov Govt, Victoria, BC V8W 9J6
Fax: 250-387-3578 / Toll-free Fax: 1-866-466-0665
Email: voterservices@elections.bc.ca
Website: www.elections.bc.ca

If you have questions about registering to vote, please call Elections BC Voter Services at 250-356-9325 or toll-free at 1-800-661-8683.

Access to the voters list is restricted under the *Election Act* to protect the privacy rights of individuals. If you have questions about privacy, email privacy@elections.bc.ca

SAMPLE

Veuillez soumettre votre demande d'inscription à Elections BC :
Adresse postale : PO Box 9275 Stn Prov Govt, Victoria, BC V8W 9J6
Téléc. : 250-387-3578 / Téléc. sans frais : 1-866-466-0665
Courriel : voterservices@elections.bc.ca
Site Web : www.elections.bc.ca

Pour toute question sur l'inscription au vote, veuillez appeler Elections BC Voter Services au 250-356-9325 ou sans frais au 1-800-661-8683.

L'accès à la liste électorale est limité conformément à la *Election Act* pour protéger les droits à la vie privée des personnes. Pour toute question relative à la vie privée, veuillez envoyer un courriel à privacy@elections.bc.ca.

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

RESIDENCE RULES *(Election Act, section 32)*
RÈGLES CONCERNANT LA RÉSIDENCE
(Election Act, article 32)

Règles de détermination du lieu de résidence

32. (1) Les règles suivantes s'appliquent pour déterminer, dans le cadre de la présente loi, le lieu de résidence d'une personne :

(a) le lieu de résidence d'une personne est le lieu où celle-ci vit et où elle a l'intention de revenir à chaque fois qu'elle s'en absente;

(b) une personne ne peut être résidente que d'un seul lieu à la fois dans le cadre de la présente loi;

(c) une personne ne change pas de lieu de résidence tant qu'elle n'a pas un nouveau lieu de résidence;

(d) une personne ne perd pas son lieu de résidence lorsqu'elle ne le quitte que temporairement.

(2) Sans préjudice du paragraphe (1)(d), quitter un lieu de résidence temporairement, au sens de ce paragraphe, inclut s'absenter de la Colombie-Britannique :

(a) lorsque la personne est au service du gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Canada;

(b) en qualité de conjoint d'une personne visée au paragraphe (a), ou

(c) en qualité de personne dans une relation parent enfant avec une personne visée au paragraphe (a) ou (b) et qui accompagne cette personne pour cette raison.

(3) Par dérogation au paragraphe (1), si une personne s'établit dans un nouveau lieu de résidence éloigné du lieu habituel de résidence, afin d'étudier dans un établissement d'enseignement, celle-ci peut choisir, dans le cadre de la présente loi, soit son lieu de résidence habituel soit son nouveau lieu de résidence comme lieu de résidence.

(4) Par dérogation au paragraphe (1), une personne incarcérée dans un établissement pénitentiaire n'est pas, du fait de son emprisonnement, résidente du lieu où se trouve l'établissement pénitentiaire, mais est considérée dans le cadre de la présente loi, comme ayant pour lieu de résidence l'une ou l'autre des possibilités suivantes :

(a) le lieu de résidence de la personne avant son emprisonnement;

(b) le lieu de résidence du conjoint, tel qu'il est décrit au paragraphe (2)(b), d'un parent ou d'une personne à charge de la personne, au sens du paragraphe (1).

(5) Les locaux d'habitation temporaire sont considérés comme lieu de résidence habituelle d'une personne uniquement si celle-ci n'a aucun autre lieu qu'elle considère comme sa résidence.

(6) Dans le cadre de la présente loi, une personne sans abri peut s'inscrire comme électeur en se fondant sur le fait que son lieu de résidence habituel est un refuge, un centre d'accueil ou un autre établissement de même nature qui offre le gîte, le couvert ou d'autres services sociaux.

Vote postal

Les électeurs inscrits n'ont pas besoin de prouver leur identité lorsqu'ils votent par la poste. Les électeurs qui s'inscrivent par ce moyen doivent joindre des copies de pièces d'identité acceptables dans leur trousse de vote postal.

Lorsqu'un électeur n'a pas de pièce d'identité acceptable, il doit avoir quelqu'un qui lui serve de répondant. La déclaration solennelle à cet effet doit être faite devant un préposé au scrutin, un avocat ou un notaire, ou un commissaire à l'assermentation.

Le répondant doit joindre des copies de pièces d'identité acceptables dans sa trousse de vote postal (voir la section Répondant).

Assurez-vous de bien préparer vos pièces d'identité pour voter

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Elections BC

Sans frais : 1-800-661-8683
(en Amérique du Nord)
ATS : 1-888-456-5448

Adresse postale :
C.P. 9275 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9J6

Téléphone : 250-387-5305
Télécopieur : 250-387-3578
Télécopieur sans frais:
1-866-466-0665

Courriel : electionsbc@elections.bc.ca
Site Web : www.elections.bc.ca

3009 (16/11)
[French]

Vous devez prouver votre identité pour voter.

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

Mesures d'identification de l'électeur aux élections provinciales

Les électeurs doivent prouver leur identité et leur lieu de résidence avant de voter ou de s'inscrire conjointement avec le vote.

Conditions d'admissibilité comme électeur

- avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin;
- être citoyen canadien;
- avoir résidé en Colombie-Britannique depuis au moins les six derniers mois.

Identification des électeurs

Les électeurs doivent prouver leur identité et l'adresse de leur domicile pour recevoir un bulletin de vote ou s'inscrire comme électeur conjointement avec le vote.

Les électeurs doivent présenter :

- un document délivré par le gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Canada sur lequel figurent le nom de l'électeur, sa photo et l'adresse de son domicile, comme le permis de conduire, la carte BC Services ou la carte d'identité de la C.-B. (BCID),

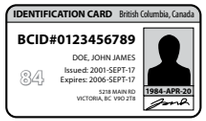

OU

- un certificat de statut d'Indien,

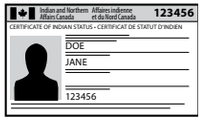

OU

- deux documents sur lesquels figurent le nom de l'électeur. L'adresse du domicile de l'électeur doit également figurer sur au moins l'un des deux documents.

Le directeur général des élections a autorisé à cet effet les types de documents suivants :

Pièces d'identité délivrées par le gouvernement

(p. ex., carte d'assurance-maladie [*B.C. CareCard*], acte de naissance, carte d'assurance sociale, passeport, document ou certificat de citoyenneté)

Autres documents d'identité délivrés par le gouvernement

(p. ex., évaluation municipale de l'impôt foncier, avis de cotisation de l'impôt sur le revenu, chèque de paie du gouvernement)

Documents d'identité délivrés par une école, un collège ou une université

(p. ex., lettre d'entrée, bulletin scolaire, relevé de notes, acceptation en résidence, frais d'inscription, carte d'étudiant)

Autres documents d'identité

- état de compte bancaire ou relevé de carte de crédit;
- bail d'habitation ou état du compte de prêt hypothécaire;
- déclaration d'assurance;
- carte de transport en commun;
- facture de services publics;

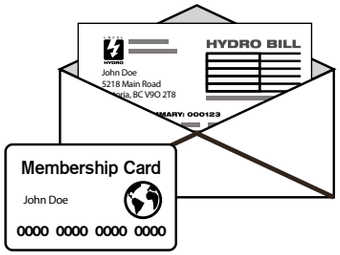

- carte de membre;
- bracelet ou document d'hôpital;
- attestation de résidence (3007);
- carte « Where to Vote card » de la C.-B. (indiquant le nom de l'électeur);
- chèque de compte personnel;
- déclaration solennelle.

Répondant

Les électeurs qui ne sont pas titulaires des pièces d'identité nécessaires peuvent demander à quelqu'un de leur servir de répondant pour s'inscrire sur la liste électorale et pour voter.

Le répondant doit être en mesure de présenter les pièces d'identité nécessaires et être l'une des personnes suivantes :

- un électeur inscrit dans la même circonscription électorale;
- un conjoint, un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-enfant, une sœur ou un frère, majeur, de l'électeur;
- une personne ayant autorité pour prendre des décisions sur les soins personnels de l'électeur qui a besoin d'un répondant.

L'électeur et le répondant doivent faire tous les deux une déclaration solennelle quant à l'identité de l'électeur et à son lieu de résidence.

Un répondant qui n'est pas le parent de l'électeur ou qui n'a pas autorité sur les soins personnels de l'électeur ne peut servir de répondant que d'un seul électeur. Un parent peut servir de répondant de tous les électeurs qui sont membres de sa famille. Une personne qui a autorité sur les soins personnels d'un électeur peut servir de répondant de tous les électeurs sur lesquels il a cette autorité.

Un électeur qui a bénéficié d'un répondant ne peut servir lui-même de répondant d'un autre électeur à la présente élection.

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

Marking the Ballot

Marquer le bulletin de vote

1. Choisissez **un** candidat ou **une** candidate.
2. Faites un **X** ou un ✓ dans le cercle blanc vis-à-vis du candidat ou de la candidate.

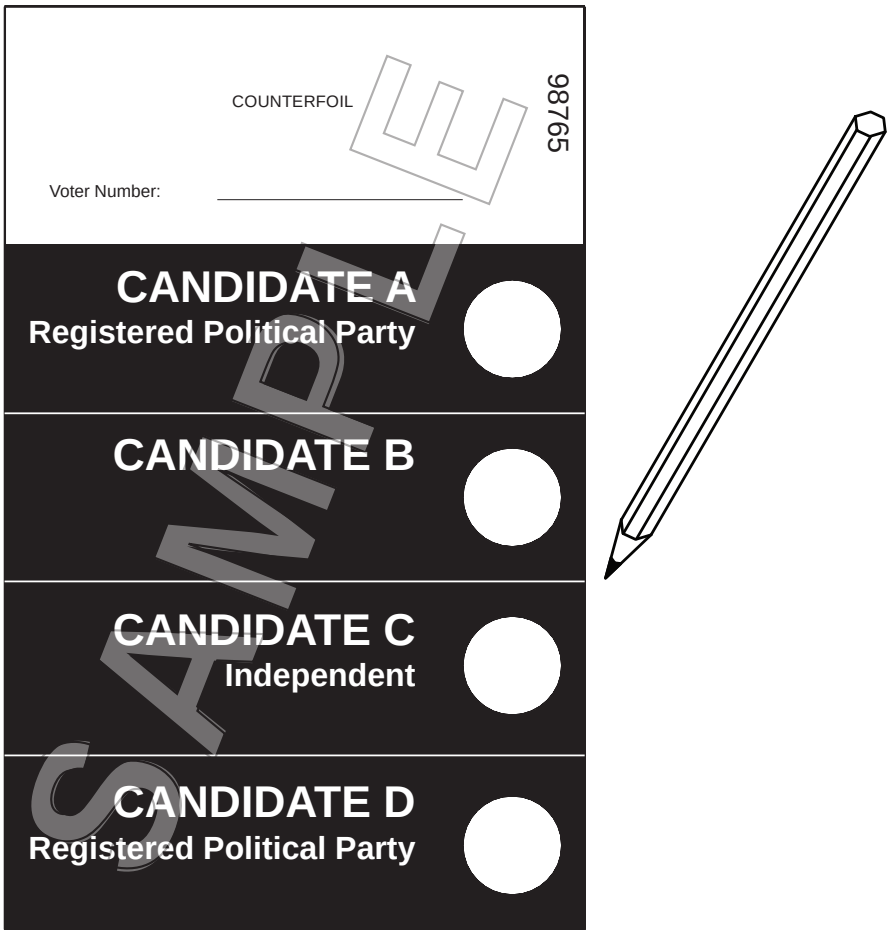

3.

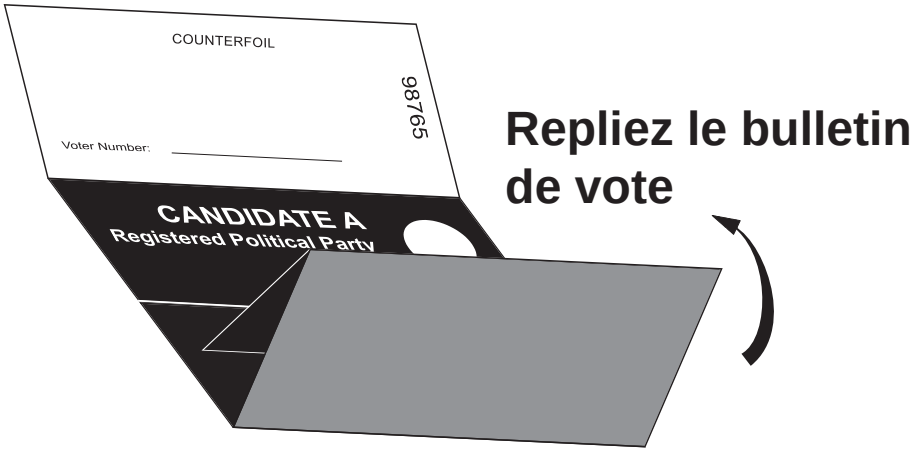

4. Remettez le bulletin de vote replié au préposé au scrutin.

Actualité des pièces d'identité

Les documents périmés seront acceptés à condition que l'information qu'ils contiennent soit toujours valide.

Adresse domiciliaire

L'endroit où habite l'électeur autre qu'une boîte postale.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Elections BC

Sans frais : 1-800-661-8683 (en Amérique du Nord)
ATS : 1-888-456-5448

Adresse postale :
C.P. 9275 Stn Prov Govt
Victoria BC V8W 9J6

Téléphone : 250-387-5305
Télécopieur : 250-387-3578
Numéro de télécopieur sans frais :
1-866-466-0665

Courriel : electionsbc@elections.bc.ca
Site Web : www.elections.bc.ca

Vote des électeurs absents

Dépliant d'information sur l'identification lors d'un vote postal

Pièces d'identité requises pour l'inscription qui a lieu conjointement avec le vote postal

L'identification est requise pour l'inscription qui a lieu conjointement avec le vote postal.

Si vous avez reçu ce dépliant d'information, c'est que les renseignements relatifs à votre inscription sur la liste électorale doivent être mis à jour ou que vous n'êtes pas inscrit.

Des photocopies de pièces d'identité acceptables **doivent accompagner** votre demande d'inscription. Les photocopies seront détruites de manière confidentielle.

ELECTIONS BC
A non-partisan Office of the Legislature

367a (16/10)
[French]

Pièces d'identité requises pour l'inscription qui a lieu conjointement avec le vote postal

Fournir une copie recto verso de l'une des pièces d'identité suivantes :

Permis de conduire de la C.-B.

Carte BC Services (avec photo)

Carte d'identité de la C.-B. (BCID)

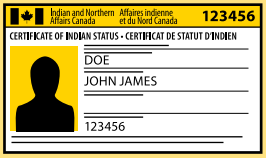

Certificat de statut d'Indien

OU

Fournir une copie de deux pièces d'identité parmi la liste suivante. Le nom de l'électeur doit figurer sur les deux documents. L'adresse domiciliaire doit figurer sur au moins une des pièces.

Exemples de pièces d'identité délivrées par le gouvernement

- Carte d'assurance maladie *(B.C. CareCard)*
- Acte de naissance
- Carte d'assurance sociale
- Passeport
- Document ou certificat de citoyenneté
- Carte d'identité de la sécurité de la vieillesse
- Carte d'identité avec photo des Forces canadiennes
- Permis de possession d'armes à feu seulement
- Permis de possession et d'acquisition d'armes à feu
- Carte d'identité des soins de santé des Anciens combattants
- Carte d'identité pour délinquant du Service correctionnel du Canada
- Carte BC Services (sans photo)

Exemples d'autres documents d'identité délivrés par le gouvernement

- Évaluation municipale de l'impôt foncier
- Avis de cotisation de l'impôt sur le revenu
- Chèque de paie du gouvernement
- Talon de paie du gouvernement
- État des prestations d'assurance-emploi versées

Exemples d'autres documents d'identité délivrés par le gouvernement *(suite)*

- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- État des prestations du Régime de pensions du Canada
- Relevé de la sécurité de la vieillesse

Exemples de documents d'identité délivrés par une école, un collège ou une université

- Lettre d'entrée
- Bulletin scolaire
- Acceptation en résidence
- Relevé de notes
- Frais d'inscription
- Carte d'identité d'étudiant

Autres exemples de documents d'identité

- Carte d'électeur aux élections provinciales
- Carte ou relevé bancaire ou carte de crédit ou relevé de carte de crédit
- Chèque de compte personnel
- Bail d'habitation
- Facture de services publics
- État de compte de prêt hypothécaire
- Déclaration d'assurance
- Carte de transport en commun
- Carte de membre
- Bracelet ou document d'hôpital
- *Attestation de résidence* (3007)
- Déclaration solennelle

OU

Remplir le formulaire *Agir comme répondant à un bureau d'inscription*

L'électeur qui n'est pas titulaire des pièces ou documents d'identité nécessaires peut demander à quelqu'un de lui servir de répondant. Cette personne peut être un électeur en règle de leur circonscription électorale, un membre de la famille ou une personne ayant l'autorité pour prendre des décisions concernant les soins personnels de l'électeur.

Le répondant doit être l'une des personnes suivantes :

- un électeur inscrit dans la même circonscription électorale et en mesure de présenter les pièces d'identité nécessaires;
- le conjoint, un parent, un grand-parent ou un enfant adulte, un petit-enfant adulte, une sœur ou un frère adulte de l'électeur;
- une personne ayant l'autorité pour prendre des décisions concernant les soins personnels de l'électeur qui a besoin d'un répondant.

L'électeur et le répondant doivent faire tous les deux une déclaration solennelle quant à l'identité de l'électeur et à son lieu de résidence.

Un répondant qui n'est pas le parent de l'électeur ou qui n'a pas l'autorité sur les soins personnels de l'électeur ne peut servir de répondant qu'à un seul électeur. Un parent peut agir comme répondant à tout électeur membre de sa famille. Un répondant qui a l'autorité sur les soins personnels d'un électeur peut servir de répondant à tous les électeurs sur lesquels il a une telle autorité écrite.

Un électeur qui a bénéficié d'un répondant ne peut agir lui-même comme répondant d'un autre électeur à la présente élection.

Voir le formulaire *Agir comme répondant à un bureau d'inscription* (366V) pour les déclarations.

À noter – Agir comme répondant exige une déclaration solennelle faite devant témoin, c.-à-d. une personne ayant l'autorité nécessaire tels un commissaire à l'assermentation de la C.-B. ou d'un centre Service BC, un avocat, un juge de paix, etc.